

Séance publique du Conseil communal du 30 septembre 2019

Correspondance

1. Un courrier de Monsieur Frédéric **Daerden**, Bourgmestre empêché, portant désignation de Monsieur Jean-Louis **Lefèbvre**, 1er Echevin, pour le remplacer en application de l'article L1123-5 du Code de la démocratie locale et de la Décentralisation

- **Pris connaissance**

Points présentés par M. le Bourgmestre f.f.

Coordination générale et planification des politiques locales

2. Tableau de préséance des conseillers communaux – Modification.

- **Accord unanime**

3. Élection d'un conseiller communal à la présidence du conseil communal

En séance publique et par vote à haute voix, il est procédé à l'élection d'un président d'assemblée pour le conseil communal.

Monsieur Léon **Campstein** obtient 31 voix « pour »

Monsieur Léon **Campstein** préside la séance.

4. Remplacement d'un Echevin au sein du Collège communal.

Il est procédé par scrutin secret. Il y a 31 votants.

Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne est de 31 égal à celui des votants.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Monsieur Christian **Laverdeur** obtient 31 voix « pour »

En conséquence, Monsieur Christian **Laverdeur**, Conseiller communal PS-H, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est désigné en qualité d'Echevin ad interim en remplacement de Monsieur Jean-Louis **Lefèbvre** devenu Bourgmestre ff et ce, pendant la période d'empêchement du 1er échevin qui remplace le Bourgmestre empêché;

5. Validation des pouvoirs et prestation de serment d'un Echevin ad interim

Il est constaté que Monsieur Christian **Laverdeur** ne tombe dans aucun des cas d'incompatibilité visés à l'article L1125-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Dès lors, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs.

Les pouvoirs de Monsieur Christian **Laverdeur** sont validés.

Le Président l'invite alors à prêter, entre ses mains et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit:

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Il occupera le rang de l'Echevin remplacé.

6. Décret "Gouvernance" du 29 mars 2018 - CHBA - Rapport de rémunération 2018 - Pour information.

- **Pris connaissance**

7. Adhésion à l'Asbl Centre Consulaire des Relations internationales – Villa Consulaire.

- **Accord unanime**

8. Situation du groupe Enodia - Nethys.

- Monsieur le Bourgmestre f.f. expose le point.

Police

9. Achat de deux combis de police. Adhésion à l'accord-cadre Procurement DSA 2016 R3 010.

- **Accord unanime**

10. Cadre opérationnel - Ouverture d'une place de Commissaire de police - membre

- **Accord unanime**

Cabinet du Directeur général

11. Délégation de signature du Collège communal conformément à l'article 56 du Règlement

général de la comptabilité communale. Modification n° 1. Pour information.

- **Pris connaissance**

12. Délégations de signatures données par le Collège communal à des agents de la Zone de police et de la Ville dans le cadre de la législation sur les marchés publics – Modification n° 1. Pour information.

- **Pris connaissance**

Ressources humaines

13. Octroi de chèques « Commerce local » au personnel communal.

- **Accord unanime**

Bâtiments communaux

14. Ureba exceptionnel 2019. Appel à projets destiné aux écoles de l'enseignement obligatoire. Rénovation de l'école des Cascogniers, rue de l'Emancipation 2 à 4041 Vottem. Candidature. Ratification de la décision du Collège communal du 2 septembre 2019.

- **Accord unanime**

Gestion des biens immobiliers communaux

15. Location d'une maison rue Clawenne 48 à 4040 Herstal par Monsieur et Madame **Chastreux – Steegen** (conciergerie). Avenant n° 1 au contrat de bail à résidence principale du 29 novembre 2007.

- **Accord unanime**

16. Conventions de mise à disposition à titre précaire de deux terrains et de la buvette, rue de l'Ancienne Bure à 4040 Herstal, en faveur du FC Pontisse. Biens cadastrés 2ième division, section A, numéro 695 E et 693 D2. Avenant n° 2 à la convention du 3 juillet 2014.

- **Accord unanime**

17. Terrain sis rue Pied du Bois Gilles 103/06 à 4040 Herstal. Résiliation de la convention d'occupation. Requête de Monsieur Julien **Vidal**.

- **Accord unanime**

18. Terrain sis n° 103/14 Pied du Bois Gilles à 4040 Herstal. Convention d'occupation. Requête de Monsieur Ryan **Marcadet**.

- **Accord unanime**

19. Mise à disposition à titre précaire et gratuit, d'un droit de passage et de l'occupation d'une partie du terrain, sis rue des Mésanges à 4041 Vottem, cadastré 6ème division, section A, numéro 235 H, pour une contenance de 4.807 m², en vue d'y implanter un pylône. Requête de la firme Astrid (SA de droit public).

- **Accord unanime**

Stratégie de développement territorial

20. Perspective de développement urbain. Mise en réseau des Villes Wallonnes. Adhésion à la plateforme de mise en réseau des Villes Wallonnes.

- **Accord unanime**

21. Revitalisation urbaine. Projet pour le réaménagement de l'espace public du site Louis de Brouckère à 4040 Herstal, associé à un projet privé pour la réalisation d'un ensemble de 34 logements et de fonctions publiques et/ou sociales. Approbation du périmètre d'étude et accord de principe pour le projet de revitalisation urbaine.

- **Accord par 24 voix « pour » 7 voix « contre ».**

22. Revitalisation urbaine. Désignation d'un auteur de projet pour le réaménagement de l'espace public du site Louis de Brouckère, 4040 Herstal associé à un projet privé pour la réalisation d'un ensemble de 34 logements et de fonctions publiques et/ou sociales. Projet de marché de services.

- **Accord par 24 voix « pour » 7 voix « contre ».**

Enseignement

23. Co.Pa.Loc. - Procès-verbal de la séance du 29 mai 2019 - Prise d'acte.

- **Pris acte**

Fonds structurels européens

24. Programmation FEDER 2014-2020. Aménagement au Musée de la Fraise - ancien Hôtel de Ville (parking, accès, gestion de la pollution du sol, démolition et reconstruction d'un garage) situé place G. Gérard à Vottem. Projet de marché de travaux.

- **Accord par 24 voix « pour » 7 abstentions**

Ville intelligente - Informatique et transition numérique

25. Marché stock de fournitures relatif à l'extension des installations électroniques urbaines. Projet de marché.

- **Accord unanime**

Recette

26. Pour information : approbation des comptes annuels de la Ville de Herstal, pour l'exercice 2018, par le Gouvernement wallon.

- **Pris connaissance**

Voiries – Égouttage

27. Réfection de l'ouvrage d'art existant rue Jean-Baptiste Cools. Emprises pour cause d'utilité publique à prendre dans les parcelles cadastrées 1^{ère} division, section C, numéros 93 S4 et 92 C9, appartenant à Madame Michèle **Leyskens**, rue Hergicourt 18 à 4671 Blégny. Accord sur le projet d'acte.

- **Accord unanime**

28. Parcelle de terrain sise à 4040 Herstal, à l'angle des rues Malgagnée et Christophe, cadastrée 3^{ème} division, section E, numéro 1316 A2, d'une contenance de 30 mètres carrés, appartenant à l'Etat Belge. Principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Décret du 22 novembre 2018 relatif à la procédure d'expropriation.

- **Accord unanime**

29. Travaux subsidiés. PIC 2017 - 2018. Egouttage de la nouvelle percée Vottem – Herstal, construction d'un bassin tampon et égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet sur le territoire de la Ville de Herstal. Protocole d'accord pour le déplacement des conduites de distribution d'eau. Accord sur le projet de convention.

- **Accord unanime**

30. Travaux subsidiés. PIC 2017-2018. Egouttage et réfection de la rue de la Bance (entre les n° 14 et 60) à 4040 Herstal. Protocole d'accord pour le déplacement des conduites de distribution

d'eau. Accord sur le projet de convention.

- **Accord unanime**

31. Acte de constat du Conseil communal en matière de création de voirie par usage du public.
Rue de la Banse à 4040 Herstal.

- **Accord unanime**

Gestion des espaces publics y compris la propreté publique et les espaces verts

32. Modification du règlement communal d'administration intérieure sur la collecte des déchets.

- **Accord unanime**

33. Propreté publique - Arrêt définitif de la collecte en porte-à-porte des déchets de jardin.

- **Accord unanime**

34. Propreté publique. Achat de poubelles intelligentes extérieures. Projet de marché de fournitures.

- **Accord unanime**

Rénovation urbaine

35. Quartier « Marexhe » Réalisation des actions du programme aux conditions de l'arrêté ministériel de subvention 2019 et de la convention l'accompagnant. Accord.

- **Accord unanime**

Politique de l'habitat

36. Adhésion de la Ville de Herstal à "l'Appel de Lyon"

- **Accord unanime.**

Points présentés par Mme l'Echevine Isabelle Thomsin

Mobilité et sécurité routière

37. Règlement complémentaire de circulation rue Brixhe à 4040 Herstal

- Le groupe PTB dépose un amendement en séance.
La séance est suspendue.
La séance reprend.
L'amendement est mis aux voix.
Il est procédé par vote à main levée.
Le résultat du vote est le suivant :
9 voix « pour » 19 voix « contre » et 3 abstentions
En conséquence l'amendement est rejeté.
- Il est procédé au vote sur le règlement initial
Accord unanime.
Dès lors le règlement initial est adopté.

38. Aménagement de sécurité - pose de coussins berlinois abords d'écoles - rue des Trois Pierres et rue Rogivaux

- **Accord unanime**

Urbanisme

39. Permis d'urbanisme n° 092/2019. Construction d'un immeuble de 4 appartements avec garages au rez-de-chaussée, rue Visé Voie à 4041 Vottem. Requête de Monsieur Mazziotta Giovanni. Article D.IV.41 du CoDT. Emprises gratuites à réaliser suivant plan d'alignement.

- **Accord unanime**

40. Renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du territoire et de Mobilité. Désignation du Président – de la Présidente, des membres effectifs et suppléants. Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission communale.

a) Désignation du Président

Il est procédé par scrutin secret. Il y a 31 votants.

Le nombre de bulletins déposés dans l'urne est de 31 égal à celui des votants.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

M. Claudio **Podoriesz** obtient 24 voix.

M. Mehdi **Bouacida** obtient 2 voix.

Mme Catherine Cardinael obtient 3 voix.

M. Bernard Courtois obtient 1 voix.

Il y a 1 bulletin blanc

En conséquence, Monsieur Claudio **Podoriesz**, ayant obtenu la majorité des suffrages, est désigné en qualité de **Président** de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Herstal.

b) Il appartient à la **majorité** et à la **minorité** du Conseil communal de désigner par un vote, leurs représentants respectifs parmi les candidatures transmises par leurs chefs de groupe;

1. Pour la majorité :

Il y a 19 votants.

Le nombre de bulletins déposés dans l'urne est de 19 égal à celui des votants.

Le scrutin secret intervenu au sein de la majorité PS-H donne le résultat suivant :

La liste de présentation des délégués de la majorité obtient 19 voix « pour »

Le Conseil Communal constate le résultat du vote

En conséquence, Mesdames Anna **Panighetti**, membre effectif et Françoise **Delcroix**, membre suppléant et Isabelle **Klutz**, membre effectif et Francine **Guerre**, membre suppléant sont désignées comme déléguées du ¼ communal.

2. Pour la minorité :

Il y a 12 votants.

Le nombre de bulletins déposés dans l'urne est de 12 égal à celui des votants.

Le scrutin secret intervenu au sein de la minorité MR-PTB-Vert Herstal/PP donne les résultats suivants :

La liste de présentation des délégués de la minorité obtient 11 voix «pour».

Il y a 1 bulletin blanc

Le Conseil Communal constate le résultat du vote.

En conséquence, MM. Paul **Zaprudnik**, membre effectif et Errol **Delcour**, membre suppléant et Jean-René **Gabryl**, membre effectif et Mme Béatrice **Colemonts**, membre suppléant, sont désignés comme délégués du ¼ communal.

c) Désignation de 12 membres effectifs.

Il est procédé par scrutin secret. Il y a 31 votants.

Le nombre de bulletins déposés dans l'urne est de 31 égal à celui des votants.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Argento Calogero	effectif présenté par le MOC	obtient 31 voix
Lombardo Antonio	suppléant présenté par le MOC	
Bahillo Nicolas		obtient 31 voix
Bolland Stéphane	effectif présenté par le GRACQ	obtient 29 voix
Bouacida Mehdi	suppléant présenté par le GRACQ	
Cardinael Catherine		obtient 31 voix
Corbeau André		obtient 31 voix
Courtois Bernard		obtient 31 voix
Kneip Michèle		obtient 30 voix
Lannoy Benjamin		obtient 31 voix
Notte Magda		obtient 19 voix
Ozmen Stéphane		obtient 28 voix
Rasquinet Armand		obtient 28 voix
Thomsin Guy		obtient 29 voix
Timmermans Eric		obtient 23 voix

La Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Herstal

sera donc composée comme suit, outre le Président et les délégués du quart communal :

Mmes / MM. **Argento** Calogero / **Lombardo** Antonio, effectif et suppléant présenté par le MOC,
Bolland Stéphane / **Bouacida** Mehdi, effectif et suppléant présenté par le GRACQ,
Bahillo Nicolas, **Cardinael** Catherine, **Corbeau** André, **Courtois** Bernard, **Kneip** Michèle, **Lannoy**
Benjamin, **Ozmen** Stéphane, **Rasquinet** Armand, **Thomsin** Guy et **Timmermans** Eric

Mme **Notte** Magda, ayant obtenu **le moins** de suffrages, est désignée en qualité de suppléant en cas d'absence d'un membre effectif non pourvu d'un suppléant.

d) Il est procédé au vote à main levée sur le règlement d'ordre Intérieur de la CCATM

- Accord unanime.

Points présentés par M. l'Echevin Franco Ianieri

Budget

41. Pour information – Approbation des modifications budgétaires n°2 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2019 par le Gouvernement wallon.

- Pris connaissance

Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

De l'accord unanime des membres présents il est fait application de l'article 42 § 2 du ROI pour les points 42 à 47.

42. Académie de musique. Compte 2018.

- Accord unanime.

43. Subvention à l'ASBL Musée de la Fraise et de la Vie d'antan. Contrôle utilisation de la subvention 2018.

- Accord unanime.

44. Musée de la Fraise et de la Vie d'Antan Asbl. Budget 2019.

- Accord unanime.

45. URBEO INVEST. Octroi d'un subside de fonctionnement pour l'exercice 2019

- Accord par 23 voix « pour » (PSH/MR/Vert Herstal/PP) 7 voix « contre » (PTB).

46. A.S.B.L. Basse Meuse Développement. Comptes annuels 2018.

- Accord par 23 voix « pour » (PSH/MR/Vert Herstal/PP) 7 abstentions (PTB).

47. A.S.B.L. Basse Meuse Développement. Octroi d'une subvention pour l'exercice 2019.

- Accord par 23 voix « pour » (PSH/MR/Vert Herstal/PP) 7 voix « contre » (PTB).

48. F.E. Saint-Lambert. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 24 abstentions.

49. F.E. Saint-Hubert. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 24 abstentions.

50. F.E Notre-Dame de la Licour. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

51. F.E. Saint-Etienne. Budget 2020.

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

52. F.E. de la Vierge des Pauvres. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

53. F.E. Immaculée Conception. Modification budgétaire N° 1 / 2019

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

54. F.E. de l'Immaculée Conception. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

55. F.E. Saint-Remy. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

56. F.E Notre-Dame de Bon Secours. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

57. F.E. Saint-Georges. Budget 2020

- Accord par 6 voix « pour » et 25 abstentions.

Points présentés par Mme l'Echevine Denise Bohet

Démocratie participative et implication citoyenne

58. Comités de participation – Redécoupage géographique des quartiers et modification de la charte des comités de participation.

- Accord unanime